

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 novembre 2021

PLFR POUR 2021-II - (N° 4702)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 29

présenté par

M. Charles de Courson

à l'amendement n° 7 de la commission des finances

-----

**ARTICLE 12**

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« France »,

insérer les mots :

« et exerçant une activité professionnelle, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objet de ce sous-amendement de précision est de redonner son utilité première à l'indemnité inflation, à savoir, accompagner les salariés, agents publics, indépendants et toutes les personnes exerçant une activité professionnelle qui doivent faire face à la hausse des prix du carburant.